

Commune de La Jonchère-Saint-Maurice

Conseil municipal du vendredi 8 décembre 2023 à 20h

Présents : Jean-Marie Horry (maire), Gérard Dumont (1^{er} adjoint), Gérard Prugnau (2^{ème} adjoint), Denis Martinie (3^{ème} adjoint), Céline Brunet, Adeline Clédat, Loïc Désir, Sonia Girardon, Samuel Riverain, Aurélie Trentalaud

Procurations :

- Vincent Soumagnas donne procuration à Gérard Prugnau
- Romain Laville donne procuration à Gérard Dumont
- Marie-Claude Servaes donne procuration à Adeline Clédat
- Christophe Lafarge donne procuration à Loïc Désir

- Christophe Palade donne procuration à Jean-Marie Horry

Remarque de Denis Martinie concernant la Commission communication. Il souhaite déléguer des activités liées à cette commission communication du fait de son emploi du temps chargé. Adeline Clédat se propose pour les mises à jour sur le Panneau pocket, et les modifications à apporter sur le livret d'accueil.

Approbation du précédent conseil municipal en date du 27 octobre 2023

Monsieur Denis Martinie se propose d'assurer le secrétariat de séance.

M. le maire propose d'ajouter au point n°2 le projet de mise en conformité de l'ancien cimetière dans les demandes de subvention auprès de la Préfecture. (DETR.)

-> Bilan de la concertation et arrêt des zones ZAEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2023/70 en date du 27 octobre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Nous avons été accompagnés dans toute cette procédure par une technicienne de la communauté de communes ELAN, rédaction, cartographie etc...

Sans cette aide la commune aurait eu beaucoup de difficultés à concrétiser ce projet.

Un boitage dans chaque foyer et un envoi aux propriétaires de locaux non-résidents sur la commune ont été effectués.

Conformément à cette délibération : un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable en mairie du 21 novembre 2023 au 07 décembre 2023 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public ; ce registre a permis aux administrés de formuler leurs observations.

Le Maire présente le bilan de cette concertation joint en annexe (*Cf - Bilan de la concertation du public*)

- 3 (nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre)
- 7 (nombre de personnes ayant consulté le dossier sans observations écrites)

Sujets évoqués :

Confusion biomasse et méthanisation de la part d'une personne qui n'a pas verbalisé sur le registre.

Remarque sur l'incidence d'une installation photovoltaïque sur la taxe foncière, il n'y a aucune incidence.

Le regret exprimé d'une absence de réunion publique sur le sujet. Cette demande relevait plus de la faisabilité technique que de l'objet de l'enquête.

Faisabilité d'une installation dans le futur avec ce nouveau dispositif suite à un rejet d'autorisation de travaux en 2021 pour une installation non conforme au PLU, du fait d'une surexposition sur la toiture. Le PLU pourra faire l'objet d'une révision simplifiée pour permettre une telle installation.

Adeline Clédat demande si cela veut dire que toutes les maisons individuelles pourront installer des panneaux photovoltaïques ? Jean-Marie Horry : des réponses favorables seront à priori données, pour autant ces installations seront soumises à une procédure de déclaration préalable de travaux, il pourra quand même subsister quelques contraintes. (Zones classées ou protégées.).

La municipalité n'a pas souhaité inscrire les terres agricoles dans ce dispositif mais étudiera les projets au cas par cas.

Samuel Riverain s'interroge sur les arguments développés par les communes qui n'ont pas travaillé sur une cartographie et sur le délai nécessaire à la révision d'un PLU. Jean-Marie Horry : il faut compter environ 1 an et demi à 2 ans.

Une réunion avec le centre régional des énergies renouvelables (CRER) pourrait être envisagée en février ou en mars 2024 afin de renseigner les foyers susceptibles d'être intéressés. La cartographie reprend les zones photovoltaïques et les zones biomasses.

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été identifiées :

ZAE n°R Photovoltaïques

- **PV Toiture**

Toutes les parcelles supportant des constructions de quelque nature que ce soit à la date de la présente délibération ainsi que les parcelles à construire situées sur le territoire communal.

- **Centrale PV au sol**

Le secteur « Délaissé SNCF », cadastré Section B 939 d'une contenance totale de 8 804 m², constituant une friche dont l'usage des sols est durablement artificialisé, pourrait être retenu comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques au sol ;

Le secteur « parking du stade », cadastré Section AB 44 d'une contenance totale de 476 m², constituant une friche dont l'usage des sols est durablement artificialisé, pourrait être retenu comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques au sol.

ZAE n°R réseaux de chaleur (filière biomasse – unité de production chaufferie bourg)

La parcelle cadastrée AB 87 d'une contenance totale de 289 m².

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- au référent préfectoral de la Haute-Vienne ;
- à la Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature ;
- à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Limoges.

➔ Demande de subventions pour les projets communaux

Monsieur le Maire présente une esquisse relative au projet de construction d'une annexe à la Maison de santé Pluridisciplinaire établi par le cabinet d'architecte BIP Bureau d'Intervention sur le Paysage que nous avons retenu lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose que le coût prévisionnel du projet, au stade d'études, est estimé à 780 000 euros HT. Cet estimatif a été fourni par l'ATEC 87 qui accompagne la commune au titre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire précise que suite à la présentation de l'esquisse par le Cabinet d'architecte et par l'économiste, il ressort que l'enveloppe chiffrée par l'ATEC 87 est sous-estimée.

Le cabinet d'architecte a indiqué qu'une augmentation de 10 à 15% par rapport au budget prévisionnel est à prévoir du fait notamment de l'inflation des coûts des matériaux.

Cette esquisse fait ressortir une surface au sol de 271 m², éclairage par des patios, puits de lumière, trois types de toiture sont proposés à ce stade.

Monsieur le maire fait état de la rencontre qui s'est déroulé à la mairie, au cours de laquelle il lui a été présenté les projets susceptibles d'être éligible aux subventions d'état, il s'agit des travaux : extension de la MSP – rénovation énergétique et du bâtiment – rénovation énergétique de la salle des fêtes. Concernant le dossier de l'école, il ne pourra pas être déposé avant le 28 décembre, nous ne disposons pas d'un avant-projet sommaire établi par un architecte. (Préalable à tout dépôt de dossier).

Adeline Clédât s'interroge sur les difficultés qui pourraient survenir liées au stationnement et au sens de circulation, il lui est précisé que quatre places supplémentaires sont prévues pour les professionnels de santé. Il est porté à la connaissance des élus une demande émanant des kinésithérapeutes qui souhaiteraient agrandir leur espace.

Il a été adressé un courrier au conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes et à l'institut Limousin de formation aux métiers de la rééducation notamment pour la spécialité d'ergothérapie.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de subventions :

- de l'Etat, dans le cadre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) ;
- de l'Etat, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- du Conseil Départemental dans le cadre des contrats territoriaux départementaux (CTD) ou intercommunaux (CTDI 87) ,
- de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du contrat de territoire régional 2023-2028.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- valident la réalisation du projet présenté
- autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL ainsi que toutes autres subventions auprès des co-financeurs sur la base des chiffres qui seront fournis par l'architecte et l'économiste.

Gérard Prugnau informe les élus de l'existence de la « maison de l'énergie » proche des locaux du SEHV. Une grande partie des matériaux biosourcés qui sont susceptibles d'être utilisés lors de la construction de la MSP sont présentés au sein de ces locaux.

➔ Procédure cimetière ancien :

Mme Cossard, groupe ELABOR, a été reçu le 8 novembre dernier afin d'envisager un travail de référencement et de cartographie pour le vieux cimetière. 1^{ère} phase : inventaire terrain du cimetière, étude des concessionnaires pour un coût de 17 027 euros TTC). Une deuxième phase consisterait à entamer une procédure de reprise des concessions abandonnées.

Possibilité de déposer une demande de subvention (DETR), néanmoins vérifier l'éligibilité du projet. Gérard Dumont précise que la première concession enregistrée à la mairie date de 1874, appartient à la famille De Léobardy.

Jean-Pierre Pillard a assuré lors des Journées du Patrimoine 2023 la visite du vieux cimetière, sa mémoire sera très précieuse pour le recensement à venir.

➔ Validation devis travaux préparatoires à la construction d'une annexe à la MSP.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'étude préalable à la réalisation des travaux relatif à la création d'une annexe à la Maison de Santé il y a lieu de prévoir certaines missions complémentaires.

Il indique qu'une consultation a eu lieu pour désigner l'entreprise qui doit réaliser l'étude de sols et l'étude topographique. L'entreprise GEOTEC a été retenue pour la mission « étude de sol » pour un montant de 3.240 euros HT. L'étude topographique a été confiée à l'entreprise Duarte : certainement entre 1500 et 1700 euros) et étude de sol (devis de Géotec Limoges le mieux disant pour 3240 euros HT).

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider ce choix.

Les membres du Conseil municipal valident le choix des entreprises GEOTEC et DUARTE pour effectuer les missions précitées.

➔ Avenant convention de gestion du contrat CNP/SOFAXIS

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au contrat groupe d'assurance statutaire CNP-SOFAXIS négocié par le Centre Départemental de Gestion 87.

Les frais de gestion du contrat groupe ayant été modifiés (ils sont passés de 3 % à 1% du montant de la prime d'assurance) et s'appliqueront pour l'année 2023. Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention de gestion du contrat d'assurance statutaire afin de prendre en compte cette modification. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de gestion du contrat d'assurance statutaire.

➔ Création d'un poste d'agent d'accueil pour l'agence postale

Il y a lieu de créer, à compter du 1^{er} mars 2024, un emploi permanent de gestionnaire de l'agence postale communale dans le grade d'adjoint administratif de relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à hauteur de 17.25/35ème. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans. Cette création fait suite au départ définitif de la collectivité de la personne qui occupait un poste de contractuel en CDI pour exercer les missions de gestionnaire de l'agence postale communale.

➔ Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'EPPU La Jonchère

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique de l'école et du restaurant scolaire qui permettra d'améliorer le confort des occupants et de réduire les coûts d'énergie. A cette occasion des travaux complémentaires d'embellissement seront effectués. Monsieur le maire indique que l'ATEC 87 peut assister la commune dans le cadre de ses compétences pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le devis est estimé à 5 135 euros HT. Le devis global des travaux est évalué à 450 978 euros HT. Après discussion, les membres Conseil Municipal : valident le projet de rénovation énergétique de l'école et du restaurant scolaire ; autorisent Monsieur le Maire à signer le devis proposé par l'ATEC87 pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage ; autorisent Monsieur le Maire à solliciter les aides financières pour ce projet.

Adeline Clédat demande si une possibilité de repli est prévue pour reloger une ou plusieurs classes de l'école pendant la durée des travaux ?

Monsieur Horry lui précise que cela est du ressort de la mission d'assistance mais la plupart des travaux s'effectueront pendant les vacances scolaires sur une période de deux à trois ans.

➔ **Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes. Le cabinet JLM Ingénierie nous a rendu une étude complète avec des préconisations qui engendreraient des économies substantielles d'énergies. Il convient maintenant de finaliser le projet afin de sélectionner un maître d'œuvre. Monsieur le maire indique que l'ATEC 87 peut assister la commune dans le cadre de ses compétences pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et propose de concrétiser ce partenariat.

Après discussion, les membres Conseil Municipal valident le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes, autorisent Monsieur le Maire à signer le devis proposé par l'ATEC87 pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autorisent Monsieur le Maire à solliciter les aides financières pour ce projet.

➔ **Définition de la durée d'amortissement des biens communaux**

Monsieur le Maire indique que les immobilisations du service de l'eau doivent faire l'objet, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49, d'une dotation aux amortissements. Il existe déjà des modalités d'amortissements pour ces biens. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer à nouveau sur les durées d'amortissements des immobilisations du service de l'eau. Voir tableau en annexe. Cette demande est notamment effectuée pour mettre à jour l'ancien document datant de 1991 et pour affiner nos recherches par rapport au projet de transfert de compétences de l'Eau vers la communauté de communes ELAN en janvier 2026. Ces durées d'amortissement de biens du service de l'eau ne font l'objet d'aucune observation des membres du conseil municipal.

➔ **Demandes de subventions des associations**

Association de la Retraite sportive de l'arboretum. Présentation de l'association par Gérard Dumont. Créée en 2009, 32 adhérents, 3 sections : gymnastique, danse en ligne, randonnée (mise en sommeil suite démission de l'animateur), licence 46 euros. Budget équilibré. Subvention 2022 : 100 euros. Fonds de roulement de plus de 3000 euros.

Reconduction de la subvention de 100 euros. 14 voix pour et 1 vote contre (Samuel Riverain).

a) Association Singletracks : deux demandes de subventions ont été sollicitées.

L'une de 500 euros relative à l'organisation d'une manifestation sportive sur le site du bike park les 10 et 11 juin dernier, l'autre de 800 euros pour la remise en état des pistes de descente qui ont été utilisées lors du Trail La Montée du Kao ; cette manifestation étant soutenue par la municipalité. Ces subventions ont été accordées à l'unanimité.

A noter que la SCIC La ferme des vignes Bike Park rencontre des difficultés financières liées à une baisse de l'activité sur les derniers mois. Une cagnotte en ligne a été lancée pour subvenir aux besoins immédiats de la structure (cf. article de presse du Populaire du mercredi 6 décembre 2023). Un projet d'une deuxième navette est à l'étude, cela permettrait d'augmenter notablement l'activité durant les périodes les plus propices.

b) L'association Puits et Grands Monts a été créée en 1997, elle a pour but de favoriser le sport en milieu rural, 50 adhérents, fitness et gymnastique d'entretien dont le « pilatre », 2 animateurs. La subvention demandée est de 200 euros pour l'exercice 2023-2024 (100 euros en 2022-2023). Actuellement l'association dispose de 800 euros en caisse, pas d'avance de trésorerie. A noter des frais d'assurance à hauteur de 1460 €. Une subvention de 100 euros est attribuée par 14 voix POUR et Une voix contre : Samuel riverain. Pompiers humanitaires dans le Pas de Calais, Tremblement de terre au Maroc. Le conseil municipal est défavorable au versement d'une subventions.

Jean-Marie Horry fait remarquer que pour 2024, 25 réservations de la salle des fêtes ont déjà été effectuées sur le week-end par des associations. De ce fait, nous sommes contraints de refuser des locations auprès des particuliers notamment pour nos habitants. Nous allons engager une réflexion afin de valoriser le prêt des équipements mis à la disposition des associations de façons à mieux appréhender l'aide, les subventions au profit des associations. Pour 2024, la reconduction tacite des subventions ne sera pas systématique.

Cette réflexion est rendue nécessaire eu égard à l'augmentation très importante de l'énergie notamment.

➔ Adhésions

Association des retraités et des personnes âgées de l'ex-canton de Laurière, Président : Christian Trentalaud. Portage de repas à domicile, repas préparés par la boucherie Lacheney ; 12 personnes servies sur 6 communes. Fluctuation du service en fonction du nombre de personnes desservies. Deux communes veulent sortir de l'association : Saint léger la Montagne et Jabreilles les Bordes ; le Conseil Départemental de la Haute-Vienne qui donne son agrément à l'association, verse une subvention de 2300 euros par an. Pour équilibrer l'exercice 2023, il faudrait 18 repas journaliers. La difficulté est de trouver une personne qui travaille 3 heures par jour. Repas assuré 365 jours par an. Liaison froide avec des repas à réchauffer. Modèle plus ou moins à la mode.

Une cotisation de 1,50 euros par habitant est demandée par l'association ; cela représente la somme de 1276,50 euros pour la commune de la Jonchère Saint-Maurice sur la base de 851 habitants. Le versement d'une cotisation 2023 est accepté à l'unanimité.

➔ Convention de mise à disposition avec la commune de Saint Laurent les Eglises

Demande de prêt du bus municipal de La Jonchère St Maurice pour le déplacement des enfants de deux classes de l'école de Saint Laurent les Eglises au château de Walmath. Ces deux classes de l'école travaillent sur un projet « patrimoine et l'architecture du château ». Le prix fixé par déplacement est de 49,83 €. Une convention sera présentée à la commune de Saint-Laurent les Eglises pour la période scolaire 2023/2024.

➔ Remboursement achat de matériel

La commune a effectué une commande sur un site internet durant la période du « black Friday » et ainsi a pu bénéficier de prix très attractifs. Cette commande consistait à l'achat d'un micro-ordinateur pour le service cantine et des cordons lumineux pour les décorations de Noël. Le règlement par mandat administratif n'a pu être validé. Le règlement a été réalisé par la carte bleue personnel du maire aussi il est sollicité auprès du conseil municipal le remboursement de l'avance effectuée. A l'unanimité, le conseil municipal accorde le remboursement de cette somme.

➔ Questions diverses :

- Projet pour l'acquisition d'un ancien bâtiment SNCF : envisagé pour une réserve foncière, pas de suite donnée dans l'immédiat. Investissement de plus de 7000 € sans réel projet sur ce bâtiment, d'autres priorités sont données.
- Remerciements de l'association Wouaf87 pour la mise à disposition de l'espace du stade effectuée lors de la manifestation canine organisée en octobre 2023.
- Information sur le projet, de la communauté de communes ELAN, de mettre en place la collecte des déchets recyclables (bac jaune) en porte à porte. L'objectif est de mettre cela en service au 1^{er} janvier 2025. Afin de tester ce nouveau service, des communes ce sont portées volontaires pour un démarrage au 1^{er} juillet 2024. Quelques questions se posent : les cinq camions bennes ne seront peut-être pas suffisants pour effectuer les ramassages, quel coût pour ce nouveau service ? A noter pour 2023, 98 kg de déchets d'ordures ménagères par habitant (nota bene : l'objectif était de réduire les volumes de

- déchets ménagers en passant de 230 kgs à 140 ; la moyenne actuelle ressort à 98 kgs . Les habitants de la communauté de communes ont joué le jeu du tri.
- En revanche on constate néanmoins beaucoup d'incivilités dans le périmètre des éco-points, outre quelques sacs poubelle beaucoup de dépôts sauvages d'objets ? de matériaux normalement destinés à la déchèterie.
- Par mutation, France Simonet actuellement secrétaire à la mairie à Jabreilles les Bordes, a été recrutée par notre commune pour succéder à Nadine Guerlettin admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2024.
- Festivités : réception des colis de Noël entre le 18 et le 20 décembre. Distribution par les conseillers municipaux. Repas des aînés le dimanche 28 janvier. Récompense des maisons et jardins fleuries repoussées en mars ou avril 2024.
- Le traditionnel Arbre de Noël de la commune aura lieu le 22 décembre prochain où se retrouveront l'ensemble du personnel municipal, les élus et bien entendu et leurs enfants.

Fin de la séance à 23h40.

Le secrétaire de séance

Denis Martinie

Le Maire

Jean-Marie Horry